

# L'orientation budgétaire du Sived n'a pas suscité le débat

« Si vous avez des idées pour réduire les coûts, c'est maintenant qu'il faut le dire ». Le président du Sived (1), André Guiol a lancé ainsi, mardi soir à La Celle, le débat d'orientation budgétaire. Au regard des interventions des élus réunis en conseil syndical, les débats se sont plutôt portés sur les études sur la redevance incitative et le marché avec Zeta concernant l'élimination des déchets verts. De solutions pour faire des économies, il est ressorti l'accentuation de la communication et de l'information pour inciter au tri sélectif. L'exposé du président sur la rigueur de gestion du syndicat et le travail entrepris n'a pas souffert de remarques. Une explicite approbation de l'assemblée.

## Une taxe qui monte haut

« Pour le contrat de collecte – optimisée et harmonisée –, les prestataires des Espaces-Tris, les transports, on a pris les moins chers. Le quai de transfert en régie permet de maîtriser les tonnes qui rentrent et qui sortent. Pour le Balança, nous n'avons pas d'autres choix pour le moment et sommes tributaires d'une décision de justice. Dites-moi où on peut agir pour faire des économies. » Une marge de manœuvre :

« Communiquer auprès des gens pour les inciter à trier ». Il est donc périlleux de serfer la ceinture de la prévention : ambassadeurs de tri, intervenants dans les écoles, stand à la foire... Une addition s'annonce salée dans la colonne des dépenses.



Pour les membres du Sived, il faut communiquer pour inciter les gens à trier.

(Photo Frank Muller)

« La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes, NDLR) va passer de 24 à 32 € soit 200 000 € de plus de dépenses exogènes. La révision des prix des contrats sera faible, entre 0,75 % et 1 %. Les charges de personnels sont maîtrisées depuis 2013. Une progression limitée à 1 % sera nécessaire. » D'autre part, le transfert du siège social de Néoules à Brignoles va entraîner une augmentation de loyer et des frais de déménagement. « Les charges financières sont pour l'heure contenues ».

Les investissements porteront notamment sur l'acquisition de bacs, composteurs, colonnes « et d'un broyeur évalué à 270 000 €, largement subventionné avec un amortissement prévu sur sept ans. Ce qui

implique des dépenses en moins de prestation. »

## Du débat au montage du budget

Une somme de 75 000 € sera provisionnée pour le projet Technovar. « Cette dépense est largement couverte par les subventions des partenaires et la participation des quatre autres collectivités impliquées. » La ressourcerie reviendra sur le devant de la scène.

Du débat au montage du budget, une étape importante reste à franchir : l'établissement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Une étape qui peut faire grincer des dents et raviver quelques querelles de clochers. « Nous établirons des taux en fonction des simulations. Aux EPCI et communes de se

pencher sur les propositions. » Sur le sujet, André Guiol a fait part de son mécontentement sur l'attente de perception de la part que certaines communes ont décidé de prendre sur leur budget général pour compenser la TEOM (2). « Je comprends ce choix particulièrement pour les bourgs centre. Mais après, en fin d'année on ne nous donne toujours rien. Ensuite, on a l'impression que c'est une dépense supplémentaire alors que c'est un engagement. »

G. LEVA  
gleva@varmatin.com

1. Syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets.

2. Pour exemple, une commune dont la TEOM a été fixée à 14,5 % peut opter pour un taux à 14 % et prendre la part de 0,5 % sur son budget général.